

CV Photo

Erratum

Numéro 46, printemps 1999

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/21036ac>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Les Productions Ciel variable

ISSN

1196-9261 (imprimé)

1923-8223 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce document

(1999). Erratum. *CV Photo*, (46), 5–5.

la création et de la liberté d'expression. Parmi les photographies censurées, on retrouve plusieurs images du projet d'*Israeli* réalisées il y a plus de 20 ans et qui font maintenant partie de l'histoire de la photographie québécoise. Pourquoi censurer aujourd'hui des photographies qui ont déjà été vues par des milliers de personnes et qui ont fait, à l'époque, l'objet d'un livre et d'un cahier spécial dans le quotidien *La Presse*?

Probablement Télé-Québec a-t-elle été alarmiste et que, même sans censure, aucune action en justice n'aurait été menée. Il reste toutefois aberrant de constater qu'une chaîne de télévision qui se veut différente et culturelle, dont le but est d'informer et d'éduquer ses téléspectateurs, ait joué le jeu de la censure pour des photographies qui ne sont en rien troublantes ou qui ne pourraient, en aucune façon, porter de graves préjudices aux personnes photographiées. Dans une société où nous sommes constamment surveillés par des caméras vidéo et où des émissions de télévision présentent des bandes issues de « vidéo-surveillance » au contenu très souvent douteux, on se demande bien pourquoi cet acharnement soudain sur la représentation de l'individu dans l'image photographique. La réponse se trouve vraisemblablement dans le fait qu'il est beaucoup plus facile d'intenter un procès à un photographe qu'à un « major » du petit écran.

Dans le monde de la photographie de reportage et documentaire – et, suite au geste de Télé-Québec, aussi chez les réalisateurs –, on s'inquiète : si l'on ne peut plus photographier les gens comment peut-on donner une juste image de notre société, en dénoncer les abus, en montrer les réussites ou tout simplement relater des faits ? La photographie se devra d'être silencieuse et sans visage. Ou alors, il faudra agir en toute légalité, c'est-à-dire jouer le jeu du pouvoir et produire une réalité biaisée en ne montrant que ce qui est permis de photographier. Sans doute ce scénario apocalyptique est-il un peu exagéré, car les photographes resteront, du moins on l'espère, toujours prêts à prendre des risques. Cependant, il est moins sûr que les médias soient eux aussi prêts à courir le risque de se retrouver en procès, suite aux plaintes d'un citoyen se sentant atteint dans sa vie privée et cherchant à faire un peu d'argent par l'entremise de la justice. L'acte brutal de censure commis par Télé-Québec en est la preuve.

Franck Michel

Erratum :

Nous avons omis de mentionner que les images de Léo Divendal présentées dans le numéro 46 font parties d'un livre intitulé *Divendal* paru en 1997. Cet oubli est d'autant plus impardonnable que c'est par ce livre, magnifiquement imprimé et mis en page, que j'ai découvert le travail de Léo Divendal. Nous nous en excusons auprès de l'artiste.

more than 20 years ago, which are now part of the history of Quebec photography. Why censor photographs that have already been seen by thousands of people and that were, at the time, included in a book and a special supplement in *La Presse*?

Télé-Québec was probably being alarmist; probably, no court action would have been taken if the photographs had not been censored. Still, it is strange to note that a television network that presents itself as different and cultural, whose goal is to inform and educate its viewers, censored photographs that are not at all disturbing and could not have done serious damage to the people photographed. In a society where we are constantly under the lenses of surveillance video cameras, and where television programmes present footage from video surveillance, often of very doubtful content, one may well wonder why there is this sudden obsession with portrayal of the individual in the photographic image. The answer likely lies in the fact that it is much easier to sue a photographer than a television network.

People involved in reportorial and documentary photography – and, following Télé-Québec's move, directors as well – are uneasy: if it is no longer possible to photograph people, how can one make a fair portrait of our society, denounce its abuses, show its successes, or just relate facts? Photography will have to be voiceless and faceless. Or else, we will have to act within the law – that is, play the power game and produce a biased reality by showing only what we have permission to photograph. No doubt, this apocalyptic scenario is a bit exaggerated, since photographers, we can hope, will always be ready to take risks. However, it is less certain that the media will be as ready to run the risk of finding themselves in court following complaints by a citizen who feels that his or her private life has been compromised and wants to make a little money through the justice system. The brutal act of censorship committed by Télé-Québec is proof of this.

Franck Michel

Erratum:

We neglected to mention that the images by Léo Divendal presented in issue No. 46 come from a book titled *Divendal*, published in 1997. This omission is even more unpardonable because it is through this book, magnificently designed and printed, that I discovered Divendal's work. We apologize to the artist.